

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1418

3 juin 2014

SOMMAIRE

Innovia Holdings S.A.	68019	RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l.	68022
LB Association	68031	Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.	68022
Lunar Greenock S.à r.l.	68026	SBSAL S.à r.l.	68023
Marani S.à r.l.	68062	Scarborough Luxembourg S.à r.l.	68022
Marie Property S.A.	68030	Schmit & consorts S.à r.l.	68023
O'Kebab Franchise Systeme	68037	Schroder Investment Management (Lu- xembourg) S.A.	68024
Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	68053	Scrap Trading International S.A.	68024
P2C Investments S.A., SPF	68020	SC Ventures S.à r.l.	68021
PC2D	68019	Sea-Air S.A.	68024
PC2D	68019	SECURINVEST (Luxembourg) S.à r.l. ...	68064
Petrus International S.A.	68019	Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à r.l.	68023
PHM Holdco 23 S.à r.l.	68019	Severus Finance S.A.	68022
Pipera II (Romania) S.à r.l.	68046	Shipbourne S.A.	68025
PPMT S.à r.l.	68020	Show Production Luxembourg s.à r.l.	68025
Pradera Central SC Olomouc S.à r.l.	68018	Siderlux S.à r.l.	68025
Pradera Central SC Ostrava S.à r.l.	68018	SIFC Development Holding S.à r.l.	68025
Pramid Holding	68057	SIFC Hotel Development S.à r.l.	68064
Primigenia S.A.	68020	Smiths Detection International Luxem- bourg S.à r.l.	68023
Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l.	68018	Soccerade International S.à r.l.	68023
Real Estate Classifieds Sri Lanka S.C.Sp.	68045	Springre S.à r.l.	68024
Real Estate Finance Solution S.A.	68019	Steekaul S.A.	68025
Rockwell Collins International Holdings S.à r.l.	68021	Stutfield S.A.	68022
Romanissima S.A.	68021	SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF	68018
Romanissima S.A.	68021	TIL Holdings Luxembourg S.à r.l.	68040
Roundwood S.à r.l.	68020	Topco I CHF, S.à r.l.	68038
Rovari S.A.	68020	Universal Management Services Sàrl ...	68024

Pradera Central SC Olomouc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 135.309.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 31 mars 2014:

1. Acceptation de la démission de Mark Richardson en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014046703/12.

(140053750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Pradera Central SC Ostrava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.037.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 31 mars 2014:

1. Acceptation de la démission de Mark Richardson en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014046704/12.

(140053761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.657.

Veillez prendre note que Messieurs Hugo FROMENT et Andrew O'SHEA, gérants de catégorie B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014046708/13.

(140053980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 164.951.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 10. März 2014

Am 10. März 2014 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt achthundertviertausendsiebenhundertachtzehn Euro (EUR 804.718,00).“

Luxemburg, den 27. März 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014048219/17.

(140054548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

PC2D, Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 151.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046714/9.

(140053477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

PC2D, Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 151.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046715/9.

(140053626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Petrus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRUS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014046720/13.

(140053192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

**PHM Holdco 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Innovia Holdings S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 181.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014046723/10.

(140053656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Real Estate Finance Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.619.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 12 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour REAL ESTATE FINANCE SOLUTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2014046750/13.

(140053286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Primigenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.631.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 12 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour PRIMIGENIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2014046735/13.

(140053284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

PPMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 11B.
R.C.S. Luxembourg B 168.103.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046731/9.

(140053815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

P2C Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du Dix Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 120.232.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046739/9.

(140053373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Roundwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 175.482.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014046746/10.

(140053652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Rovari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 146.601.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 12 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour ROVARI S.A.

Signature

Référence de publication: 2014046756/13.

(140053287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Rockwell Collins International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 96.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.840.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 26 mars 2014

En date du 26 mars 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B Joost TULKENS et Marjoleine VAN OORT et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014046743/18.

(140053768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Romanissima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 130.002.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2014046754/12.

(140053437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Romanissima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 130.002.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2014046755/12.

(140053476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

SC Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 166.462.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014046779/12.

(140053704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.086.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Jorge Pérez Lozano
Gérant

Référence de publication: 2014046760/13.

(140053311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.811.

En date du 22 novembre 2013 le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Peter WAHLE, 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant que «délégué à la gestion journalière» avec effet immédiat càd au 22 novembre 2013.

Pour SARASIN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014046762/14.

(140053125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Scarborough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.660,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046763/9.

(140053011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Severus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046766/9.

(140053246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Stutfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.934.

Par la présente je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mon mandat de gérant de votre société.

Luxembourg, le 26/03/2014.

Luc Sunnen.

Référence de publication: 2014046774/9.

(140053891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.413.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014046765/11.

(140053800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Schmit & consorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 75, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014046764/10.

(140053787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Smiths Detection International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 106.277.

EXTRAIT

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Smiths Detection Group Limited, associé de la Société, au 459 park Avenue, Bushey, Watford, Herts, WD23 2BW, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014046769/14.

(140053960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Soccerade International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.104.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.04.14.

Référence de publication: 2014046770/10.

(140053871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

SBSAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 11B.

R.C.S. Luxembourg B 162.166.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046778/9.

(140053861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Springre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 148.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014046772/10.

(140053610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 37.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046780/9.

(140053364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Scrap Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 111.762.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014046781/10.

(140053385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Sea-Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 116.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014046782/11.

(140053782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Universal Management Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 64.474.

Une liste de signatures autorisées de la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL en fonction au 31 mars 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014046846/14.

(140053395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Show Production Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1467 Howald, 44, rue Entringer.
R.C.S. Luxembourg B 43.482.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014046792/9.

(140053535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Shipbourne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 72.831.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne-Marie Grieder / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014046790/11.

(140053943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Siderlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 173.281.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

Ce jour, le 26 mars 2014, l'associé unique de la société Siderlux S.à r.l., la société Riva Fire SpA, viale Certosa 249, représentée par Monsieur Emilio Riva, son administrateur unique, a pris les résolutions suivantes:

- Démission de Messieurs Eddy Donadello et Mauro Pozzi avec effet immédiat
- Le siège social de la société est transféré à L-1610 Luxembourg, 42-44 avenue de la Gare

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014046793/13.

(140053237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 163.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.
Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2014046794/12.

(140053720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Steekaul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 73.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046809/9.

(140053339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Lunar Greenock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.037.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth day of March,
before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Greenock S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.037 (the Company).

The Company was incorporated on 11 February 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Josiane MEISSENER, employee, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 March 2014, The proxies from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) Amendment of article 7 of the articles of association of the Company (the Articles).
- (b) Amendment of article 8 of the Articles.
- (c) Miscellaneous.

III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. A majority of the managers or any sole manager shall at all times not be resident in the United Kingdom (UK) and the purported appointment of any person as manager, whose appointment would mean this condition would no longer be fulfilled shall not be effective.

7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders or shall be automatically removed if they become UK resident and as a result therefore a majority of the managers would be resident in the UK.”

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents that are not UK residents for specific matters.

(iii) No person that is UK resident may be appointed and no powers of the managers may be exercised by or on behalf of the managers in the UK pursuant to Article 8.1(ii) unless approved at a meeting of the managers convened in accordance with these Articles.

(iv) The managers may not delegate any of the following matters:

- (A) determining the Company's overall strategy;
- (B) employing or appointing executives, banks or auditors;
- (C) setting remuneration levels;
- (D) making decisions on material contracts and investments;
- (E) determining the authority of any agents of the Company;
- (F) ensuring compliance with all laws; and
- (G) decisions on the Company's indebtedness.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager that is not UK resident, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the managers reached or resolution passed by the managers at a meeting which is held outside of Luxembourg shall be invalid and have no effect. The managers shall hold meetings not less than quarterly.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers on at least five business days' notice (save where all the managers are required to attend in person in which case 10 business days' notice is required) given to all managers (or on such shorter period of notice if each of the managers agree so).

(iii) The notice specified in Article 8.2(ii) shall be accompanied by an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting and copies of any papers to be discussed at the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting save that any manager that is not resident in the UK may not grant a power of attorney to a manager that is resident in the UK.

(vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that each of the managers constituting such a majority are not UK resident. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) If a quorum is not present within one hour after the time specified for a meeting of the managers in the notice of meeting then it will be adjourned for five business days at the same time and place.

(viii) The managers present at a Board meeting may choose one of their number to be the chairman of the meeting, provided that the manager elected as chairman of the meeting shall not be resident in the UK. Without prejudice to Article 8.2(i), the location at which a meeting of the managers is held shall be deemed to be the physical location of the chairman of the meeting.

(ix) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other save where such manager is present in the UK at the time of the meeting. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(x) Circular resolutions signed outside the UK by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager provided such signature is made outside of the UK.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

8.4. Remuneration

None of the directors shall be remunerated by the Company for the services he provides for the benefit of the Company, whether as director, employee or otherwise."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de mars, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Greenock S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185.037 (la Société). La Société a été constituée le 11 février 2014 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055,

ici représentée par Mme Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000 GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Modification de l'article 7 des statuts de la Société (les Statuts).

(b) Modification de l'article 8 des Statuts.

(c) Divers.

III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. La majorité des gérants ou le gérant unique doivent toujours résider en dehors du Royaume-Uni. La nomination de toute personne comme gérant dont la nomination aurait comme conséquence que cette condition n'est plus remplie sera nulle et non avenue.

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés. Les gérants sont automatiquement révoqués s'ils deviennent résidents du Royaume-Uni et si, suite à ce changement de résidence, la majorité des gérants sont résidents du Royaume-Uni.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni pour des tâches spécifiques.

(iii) Aucune personne résidente au Royaume-Uni ne peut être nommée et aucun pouvoir des gérants ne peut être exercé pour le compte des gérants au Royaume-Uni conformément à l'article 8.1 (ii), sauf approbation à la réunion des gérants convoqués conformément à ces Statuts.

(iv) Les gérants ne peuvent déléguer leurs pouvoirs dans aucun des domaines suivants:

(A) déterminer la stratégie globale de la Société;

(B) engager ou nommer des cadres, banques ou auditeurs;

- (C) fixer le niveau des rémunérations;
- (D) prendre des décisions relatives à des contrats ou des investissements importants;
- (E) déterminer le pouvoir d'un mandataire de la Société;
- (F) garantir le respect de toutes les lois, règlements et autres; et;
- (G) décisions concernant l'endettement de la Société.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant qui ne réside pas au Royaume-Uni au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg. Toute décision ou résolution des gérants prise lors d'une réunion tenue en dehors du Luxembourg ne sera pas valablement prise et sera considérée comme nulle et non avenue. Les gérants se réunissent au moins chaque trimestre.

(ii) Il sera donné une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq jours ouvrables (sauf si tous les gérants sont tenus d'assister à la réunion en personne auquel cas l'envoi d'une convocation écrite au moins dix jours ouvrables avant la réunion est requise) à tous les gérants (un délai de convocation plus court peut être proposé à condition que tous les gérants expriment leur accord).

(iii) La convocation spécifiée à l'article 8.2 (ii) doit être accompagnée d'un ordre du jour énonçant raisonnablement en détail les sujets abordés ainsi que de copies de tout document qui sera examiné lors de la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil étant entendu que tout gérant résidant en dehors du Royaume-Uni ne peut donner procuration à un gérant qui réside au Royaume-Uni.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que si aucun gérant constituant cette majorité n'est résidant au Royaume-Uni. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition qu'aucun gérant constituant cette majorité, n'est résidant du Royaume-Uni. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Si le quorum n'est pas atteint dans l'heure qui suit l'heure mentionnée dans la convocation écrite de la réunion du Conseil, la réunion sera ajournée à cinq jours ouvrables à la même heure et au même endroit.

(viii) Les gérants présents lors de la réunion du Conseil peuvent désigner parmi eux un président qui présidera la réunion du Conseil, à condition que le gérant désigné comme président de la réunion du Conseil ne soit pas résidant du Royaume-Uni. Sans préjudice quant à l'article 8.2 (i), le lieu où une réunion du Conseil est tenue sera considéré comme l'endroit où se trouve le président de la réunion du Conseil.

(ix) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sauf si celui-ci est présent au Royaume-Uni au moment de la réunion. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(x) Des résolutions circulaires signées en dehors du Royaume-Uni par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant pourvu que la signature se fasse en dehors du Royaume-Uni.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

8.4. Rémunération

Aucun des gérants ne sera rémunéré par la Société pour les services rendus au profit de la Société, que ce soit en tant que directeur, employé ou autre.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 1500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Meissner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2014. LAC/2014/13039. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045917/230.

(140053036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Marie Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.844.

L'an deux mille quatorze, le cinq mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MARIE PROPERTY S.A.", avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2226 du 13 novembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique De Meester, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sylvain Elias, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.
2. Nomination de LISOLUX Sàrl comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, LISOLUX Sàrl, une société ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, enregistrée au RCSL sous le numéro B 117.503.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148ter des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester, A. Lenert, S. Elias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2014. Relation: LAC/2014/10300. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045959/59.

(140052787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

LB Association, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 185.666.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth March.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1. Mr Antonijo LICITAR, Inventor, born on the 12th November 1971 in Zagreb, residing at 51000 Rijeka, Mestrovicca 10 (Croatia);

2° Mr Per BJOERNHOLT, Engineer, born on the 10th April 1952 in Silkeborg (Denmark), residing at L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich;

The appearing party, prenamed under 1°, is hereby represented by Mr Per BJOERNHOLT, prenamed under 2°, by virtue of one proxy given under private seal, which proxy shall be signed „ne varietur“ by the proxyholder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a limited company which they form between themselves:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies, as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the “Law”) as well as by the present articles (hereafter the “Articles”).

Art. 2. The name of the company is “LB Association”.

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company may create, acquire, manage, renew, grant (in particular under the form of licence) and cease intellectual property rights, as patents, trademarks, design, models, copyright related to software and domain names.

In general, it may carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into ONE HUNDRED (100) parts of ONE HUNDRED TWENTY FIVE (EUR 125,-) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, if there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the company.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than sixty per cent (60%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by a quorum of at least sixty per cent (60%) of the existing participants and the affirmative vote of at least three quarters (3/4) of the company's votes present or represented at the general meeting amending the Articles, further subject to the provisions of the Law.

All general meetings of participants shall take place in Luxembourg.

Each part carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915, as amended. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective participation in the company.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the 31st December 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

1. Mr Antonijo LICITAR, prenamed Fifty-four	54 parts
2° Mr Per BJOERNHOLT, prenamed Fourty-six	<u>46 parts</u>
TOTAL: one hundred	100 parts

The parts have been fully paid up to the amount of ONE HUNDRED TWENTY FIVE (EUR 125,-) per part by a contribution in cash of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

As a result, the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) 1.- The company's address is fixed at L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

Have been elected manager (gérant) of the company for an undetermined term:

- Mr Per BJOERNHOLT, prenamed.

The company shall be bound by the sole signature of the manager.

He may grant power of attorney to a third party.

Power of attorney

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a German version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and German text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the german version

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zwanzigsten Tag im Monat März.

Vor Maître Paul BETTINGEN Notar, mit Amtssitz in Niederanven,

SIND ERSCHIENEN:

1. Mr Antonijo LICITAR, Erfinder, geboren am 12. November 1971 in Zagreb, wohnhaft in 51000 Rijeka, Mestrovicca 10 (Kroatien);

2° Mr Per BJOERNHOLT, Ingenieur, geboren am 10. April 1952 in Silkeborg (Dänemark), wohnhaft in L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich;

Der Erschienene vorbenannt unter 1° wird hier vertreten durch Herrn Per BJOERNHOLT, vorbenannt unter 2°, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche nachdem sie durch den Vertreter und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannten Parteien, vertreten wie vorerwähnt, erklären ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

Titel I. - Firma - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Gesellschafter Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die "Gesetze") und der hiernach folgenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Firma "LB Association".

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Schaffung, der Ankauf, der Management, die Erneuerung, hauptsächlich Lizenzen gewähren sowie der Verkauf von Intellektuellem Eigentum, sowie Patente, Warenzeichen, Design, Modellen, copyright auf Software und Domain Namen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. - Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-), eingeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERT FUENFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-).

Art. 8. Die Anteile können, wenn es nur einen Gesellschafter gibt, vom alleinigen Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer. Alle Treffen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Titel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 11. Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solche Entscheidung muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als sechzig Prozent (60%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von drei Viertel (3/4) der anwesenden oder vertretenen Stimmrechte gefasst wird, wobei mindestens sechzig Prozent (60%) des existierenden Gesellschaftskapitals bei der Generalversammlung anwesend sein muss, ergänzt durch die Vorschriften des Gesetzes.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

Titel IV. - Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines Jahres und endet am letzten Dezembertag desselben Jahres.

Art. 13. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI. - Liquidation - Auflösung

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausbezahlt.

Titel VII. - Verschiedenes

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung

Nachdem diese Satzung wie oben stehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

1° Herr Antonijo LICITAR, vorbenannt Vierundfünfzig	54 Anteile
2° Herr Per BJOERNHOLT, vorbenannt Sechsvierzig	<u>46 Anteile</u>
GESAMT: Einhundert	100 Anteile

Die Anteile wurden vollständig bis zu einem Betrag von EINHUNDERT FUENFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-) je Anteil durch Barzahlung in Höhe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr eintausendeinhundert (EUR 1.100,-) geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstituiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.
- 2) Als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:
1.- Herr Per BJOERNHOLT, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtswirksam verpflichtet.

Er kann Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienenen Partei die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienenen Partei im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version maßgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Personen, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die anwesenden Personen zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Per Bjoernholt, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 mars 2014. LAC / 2014 / 13280. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. März 2014.

Référence de publication: 2014045929/311.

(140052976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

O'Kebap Franchise Systeme, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 185.669.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Ilhan ARSLAN, gérant, né à Metz (France) le 8 juillet 1984, demeurant à F-57070 Metz Vallières (France), 14, rue des Tilleuls,

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "O'KEBAP FRANCHISE SYSTEME".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de vente de produits franchisés pour la restauration, kebab. Elle pourra vendre des vêtements de la marque de la franchise ou tout autre vêtement en relation avec la restauration. Les ventes porteront aussi sur des kits d'installations comme les appareils, matériels et mobiliers en relation avec l'agencement et l'exploitation de la restauration.

La société aura également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur Arslan ILHAN, susdit. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4130 Esch-sur-Alzette, 4, avenue de la Gare.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Ilhan ARSLAN, gérant, né à Metz (France) le 8 juillet 1984, demeurant à F-57070 METZ VALLIERES (France), 14, rue des Tilleuls,

La société est engagée par la signature individuelle du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ARSLAN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 12330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045982/64.

(140053043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Topco I CHF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 331.704,60.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.958.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, absent, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appears:

TPG Opportunity Fund I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Delaware, registered with the Department of State: Division of Corporations under number 46822002, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, acting through its general partner TPG Opportunities Advisors inc., a corporation incorporated under the laws of Delaware, registered with the Department of State: Division of Corporations under number 4681998 with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name "Topco I CHF, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 29 May 2008 by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1548 of 24 June 2008.

The articles of association have been amended by deeds of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, on 18 May 2010, published in the Mémorial number 1640 of 12 August 2010 and on 11 November 2010 published in the Memorial. Number 96 of 18 January 2011.

The share capital of the Company presently amounts to three hundred thirty one thousand seven hundred and four Swiss Francs and sixty Cents (CHF 331,704.60) represented by three million three hundred seventeen thousand forty six (3,317,046) shares with a nominal value of ten Swiss Rappen (CHF 0.10) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately EUR 900.-.

The corporate capital is valued at EUR 273,030.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de mars,

Par devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

TPG Opportunity Fund I, L.P., une limited partnership constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Department of State: Division of Corporations, sous le numéro 46822002, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de Newcastle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers son associé illimité (general partner) TPG Opportunities Advisors inc., une société constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Department of State: Division of Corporations, sous le numéro 4681998, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de Newcastle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par Mr. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Topco I CHF, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 29 mai 2008, par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1548 du 24 juin 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés par actes de Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg, le 18 mai 2010, publié au Mémorial numéro 1640 du 12 août 2010 et le 11 novembre 2010 publié au Mémorial numéro 96 du 18 janvier 2011.

La Société a actuellement un capital social de trois cent trente et un mille sept cent quatre francs suisses et soixante centimes (331.704,60 CHF), représenté par trois millions trois cent dix-sept mille quarante-six (3.317.046) parts sociales d'une valeur nominale de dix Suisse «Rappen» (0,10 CHF) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2014. Relation GRE/2014/1191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014046078/108.

(140052427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.640,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.903.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 34,587.60 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133903 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on 16 November 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 2979, dated 21 December 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 19 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 1000, dated 26 April 2013.

There appear,

1. BWG Group, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Ireland, holder of 103,765 Ordinary Shares in the Company, (formerly named "Triode Investments Limited", Companies' Registration Office. 427231)

hereby represented by Laura Hominal, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2014,

2. Leo Crawford, 4 Ceanchor Road, Baily, Howth, Co. Dublin, Ireland, holder of 13,778 Ordinary Shares and 10,472 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Laura Hominal, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2014,

3. Barnwood LLC, a corporation incorporated under the laws of Georgia (United States of America), whose registered office is at Woodlawn Office Park, 601 Woodlawn Drive, Suite 320, Marietta, Georgia 30067-3506. Cob Couty, USA, holder of 11,022 Ordinary Shares and 7,884 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Laura Hominal, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 2014,

4. John Clohisey, 13 Brighton Vale, Monkstown, Co. Dublin, Ireland, holder of 12,400 Ordinary Shares and 9,262 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Laura Hominal, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2014, and

5. Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, a foundation (stichting) incorporated in The Netherlands whose registered office is at Atrium 7th floor, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, holder of 4,355 Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Laura Hominal, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 March 2014, all being shareholders of the Company (each a Shareholder and together the Shareholders).

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 34,587.60 (thirty-four thousand five hundred and eighty-seven Euro and sixty cents) represented by 145,320 (one hundred and forty-five thousand three hundred and twenty) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 27,618 (twenty-seven thousand six hundred and eighteen) A ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each;

- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Approval of the redemption of 2,962 Ordinary Shares in the Company and of 1,776 A Ordinary Shares in the Company, for the aggregate amount of EUR 1,719,653.84;
3. Decrease of the share capital by an amount of EUR 947.60 (nine hundred and forty-seven Euro and sixty cents) in order to bring the share capital from its amount of EUR 34,587.60 (thirty-four thousand five hundred and eighty-seven Euro and sixty cents) to EUR 33,640 (thirty-three thousand six hundred and forty Euro) by way of cancellation of 2,962 Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 1,776 A Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each;
4. Subsequent amendment to article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the change set out under item 3. above;
5. Delegation of authority in order to amend the share register of the Company to reflect the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

After having noted, based on a pro forma balance sheet dated 10 March 2014, that the Company has sufficient funds available to do so, the Meeting resolves to approve the redemption by the Company of:

(i) an aggregate number of 1,776 (one thousand seven hundred and seventy-six) A Ordinary Shares for a price amounting to EUR 967.94 per A Ordinary Share (i.e. equals to its nominal value plus a premium) divided as follows:

- Mr Leo Crawford will have 620 (six hundred and twenty) of his A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 600,122.80 (six hundred thousand one hundred and twenty-two euro eighty cents);

- Mr John Clohisey will have 578 (five hundred and seventy-eight) of his A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 559,469.32 (five hundred and fifty-nine thousand four hundred and sixty-nine euro thirty-two cents); and

- Barnwood LLC will have 578 (five hundred and seventy-eight) of its A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 559,469.32 (five hundred and fifty-nine thousand four hundred and sixty-nine euro thirty-two cents); and

(ii) an aggregate number of 2,962 (two thousand nine hundred and sixty-two) Ordinary Shares for a price amounting to EUR 0.20 per Ordinary Share (i.e. the nominal value of an Ordinary Share) divided as follows:

- BWG Group will have 2,843 (two thousand eight hundred and forty-three) of its Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 568.60 (five hundred and sixty-eight euro sixty cents); and

- Stichting Administratiekantoor TIL Holdings will have 119 (one hundred and nineteen) of its Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 23.80 (twenty-three euro eighty cents);

all together the Redeemed Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 1,719,653.84 (one million seven hundred and nineteen thousand six hundred and fifty-three Euro and eighty-four cents).

Third resolution

The Meeting hereby resolves to cancel the Redeemed Shares and to reduce subsequently the subscribed share capital by an amount of EUR 947.60 (nine hundred and forty-seven Euro and sixty cents) in order to bring the share capital from its amount of EUR 34,587.60 (thirty-four thousand five hundred and eighty-seven Euro and sixty cents) to EUR 33,640

(thirty-three thousand six hundred and forty Euro) by way of cancellation of 2,962 Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 1,776 A Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each.

The Meeting notes that following the redemption and the cancellation of the Redeemed Shares the shareholding of the Company is, from now on, as follows:

Name of the Shareholder	Number and category of shares
BWG Group	100,922 Ordinary Shares.
Stichting Administratiekantoor TIL Holdings	4,236 Ordinary Shares.
Leo Crawford	13,778 Ordinary Shares; and 9,852 A Ordinary Shares.
John Clohisey	12,400 Ordinary Shares; and 8,684 A Ordinary Shares.
Barnwood LLC	11,022 Ordinary Shares; and 7,306 A Ordinary Shares.
TOTAL	142,358 Ordinary Shares; and 25,842 A Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution, it shall read henceforth as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 33,640 (thirty-three thousand six hundred and forty Euro) represented by 142,358 (one hundred and forty-two thousand three hundred and fifty-eight) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each (the Ordinary Shares) and 25,842 (twenty-five thousand eight hundred and forty-two) A ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each (the A Ordinary Shares). Unless otherwise stated, "shares" shall in these Articles refer to "Ordinary Shares" and "A Ordinary Shares"."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and with power and authority given to any manager of the Company or to any lawyer or employee of Allen & Overy société en commandite simple to (i) proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares together with the decrease of the Company's share capital in the share register of the Company, (ii) see on behalf of the Company to any formalities necessary and useful in connection with the implementation of the above resolutions (including but not limited to the redemption of the Redeemed Shares).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 35.535,40 euros immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133903 (la Société), constituée le 16 novembre 2007 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°2979 en date du 21 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 19 février 2013 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N°1000 du 26 avril 2013,

Ont comparu:

1. BWG Group, une société constituée selon le droit d'Irlande, ayant son siège social à Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Irlande, détenteur de 103.765 Parts Sociales Ordinaires de la Société (auparavant dénommée «Triode Investments Limited», Companies' Registration Office: 427231),

ici représentée par Me Laura Hominal, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2014,

2. Leo Crawford, 4 Ceanchor Road, Baily, Howth, Co. Dublin Irlande, détenteur de 13.778 Parts Sociales Ordinaires et 10.472 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représenté par Me Laura Hominal, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2014,

3. Barnwood LLC, une société constituée selon le droit de Géorgie (Etats-Unis), ayant son siège social au Woodlawn Office Park, 601 Woodlawn Drive, Suite 320, Marietta, Georgia 30067-3506. Cob Couty, USA, détenteur de 11.022 Parts Sociales Ordinaires et 7.884 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représentée par Me Laura Hominal, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le mars 2014,

4. John Clohisey, 13 Brighton Vale, Monkstown, Co. Dublin, Irlande, détenteur de 12.400 Parts Sociales Ordinaires et 9.262 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représenté par Me Laura Hominal, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2014,

5. Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, une fondation (stichting) constituée au Pays-Bas ayant son siège social au Atrium 7th floor, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, détenteur de 4.355 Parts Sociales Ordinaires de la Société

ici représentée par Me Laura Hominal, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2014,

tous étant associés de la Société (chacun étant un Associé et ensemble les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 34.587,60 (trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et soixante cents) représenté par 145.320 (cent quarante-cinq mille trois cent vingt) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune et 27.618 (vingt-sept mille six cent dix-huit) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune;

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation du rachat de 2.962 Parts Sociales Ordinaires de la Société et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société pour un montant total de EUR 1.719.653,84;
3. Réduction du capital social d'un montant de EUR 947,60 (neuf cent quarante-sept euros et soixante cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 34.587,60 (trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et soixante cents) à un montant de EUR 33.640 (trente-trois mille six cent quarante euros) par le biais de l'annulation de 2.962 Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents);
4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées au point 3. ci-dessus;
5. Délégation de pouvoir et autorité afin de modifier le registre de parts sociales de la Société pour y refléter les résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Après avoir noté, sur base d'un état comptable pro forma en date du 10 mars 2014, que la Société dispose des fonds nécessaires, l'Assemblée a décidé d'approuver le rachat par la Société d':

(i) un total de 1.776 (mille sept cent soixante-seize) Parts Sociales Ordinaires A de la Société pour un prix s'élevant à EUR 976,94 par Parts Sociales Ordinaires A (c.-à-d.- équivalant à la valeur nominale augmentée d'une prime) réparties comme suit:

- M. Leo Crawford verra 620 (six cent vingt) de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de EUR 600.122,80 (six cent mille cent vingt-deux euros quatre-vingt cents);

- M. John Clohisey verra 578 (cinq cent soixante-dix-huit) de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de EUR 559.469,32 (cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-neuf euros trente-deux cents); et

- Barnwood LLC verra 578 (cinq cent soixante-dix-huit) de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de EUR 559.469,32 (cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-neuf euros trente-deux cents); et

(ii) un total de 2.963 (deux mille neuf cent soixante-trois) Parts Sociales Ordinaires de la Société pour un prix s'élevant à EUR 0,20 par Parts Sociales Ordinaires (c.-à-d.- équivalant à la valeur nominale d'une Part Sociale Ordinaire) réparties comme suit:

- BWG Group verra 2.843 (deux mille huit cent quarante-trois) de ses Parts Sociales Ordinaires rachetées pour un montant total de EUR 568,60 (cinq cent soixante-huit euros soixante cents); et

- Stichting Administratiekantoor TIL Holdings verra 119 (cent dix-neuf) de ses Parts Sociales Ordinaires rachetées pour un montant total de EUR 23,80 (vingt-trois euros quatre-vingt cents),

formant ensemble les Parts Sociales Rachetées rachetées pour un montant total de EUR 1.719.653,84 (un million sept cent dix-neuf mille six cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-quatre cents).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées et de réduire de manière conséquente le capital social souscrit d'un montant de EUR 947,60 (neuf cent quarante-sept euros et soixante cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 34.587,60 (trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et soixante cents) à un montant de EUR 33.640 (trente-trois mille six cent quarante euros) par le biais de l'annulation de 2.962 Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents).

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées, l'actionnariat de la Société se compose dorénavant comme suit:

Nom de l'Associé	Nombre et catégorie de parts sociales
BWG Group	100.922 Parts Sociales Ordinaires.
Stichting Administratiekantoor TIL Holdings	4.236 Parts Sociales Ordinaires.
Leo Crawford	13.778 Parts Sociales Ordinaires; et 9.852 Parts Sociales Ordinaires A.
John Clohisey	12.400 Parts Sociales Ordinaires; et 8.684 Parts Sociales Ordinaires A.
Barnwood LLC	11.022 Parts Sociales Ordinaires; et 7.306 Parts Sociales Ordinaires A.
TOTAL	142.358 Parts Sociales Ordinaires; et 25.842 Parts Sociales Ordinaires A.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est établi à 33.640 euros (trente-trois mille six cent quarante euros) représenté par 142.358 (cent quarante-deux mille deux cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,20 euros (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et 25.842 (vingt-cinq mille huit cent quarante-deux) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de 0,20 euros (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A). Sauf disposition contraire, le terme "Parts" dans les présents Statuts se référera aux "Parts Sociales Ordinaires" et aux "Parts Sociales Ordinaires A"."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, et accorde autorité et pouvoir à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé d'Allen and Overy Société en commandite simple pour (i) procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées et la réduction du capital social dans le registre des parts sociales de la Société, (ii) accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires et utiles concernant la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus (incluant mais pas limitativement le rachat de Parts Sociales Rachetées).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.800.-Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une

version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. HOMINAL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13072. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014046091/261.

(140053069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Real Estate Classifieds Sri Lanka S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 185.639.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of real estate classifieds Sri Lanka S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 26 march 2014

1) Partners who are jointly and severally liable. Classifieds (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 180.455 (the "General Partner").

2) Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Real Estate Classifieds Sri Lanka S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3) Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4) Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.

The Partnership commences as from 26 March 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Real Estate Classifieds Sri Lanka S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 26. März 2014

1) Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Classifieds (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

2) Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Real Estate Classifieds Sri Lanka S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3) Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4) Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 26. März 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014046024/79.

(140052389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Pipera II (Romania) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.684.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Ares European Real Estate Fund IV, L.P.", a Limited Partnership existing under the laws of Delaware, and having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Trade Register of Delaware under number 5362677;

The founder is here represented by Flora Gibert, notary clerk residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a “société à responsabilité limitée” (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “sociétés à responsabilité limitée”, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company’s name is “Pipera II (Romania) S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate. The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Ares European Real Estate Fund IV, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Pipera II (Romania) S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mrs Anne Delord with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy 3rd Floor, L-1855 Luxembourg

- Mrs Priscille Fourneaux with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy 3rd Floor, L-1855 Luxembourg
- Mr Ian Gear with professional address at 1, Knightsbridge, GB -SW1X7LX London

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 43 Avenue J-F Kennedy 3rd Floor.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Ares European Real Estate Fund IV, L.P., une société en commandite régie par le droit de Delaware, et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware sous le numéro 5362677;

Ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit.

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Pipera II (Romania) S.à.r.l".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger

se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécable, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Ares European Real Estate Fund IV, L.P., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Madame Anne Delord avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3^{ème} étage, L-1855 Luxembourg
- Madame Priscille Fourneaux avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3^{ème} étage, L-1855 Luxembourg
- Monsieur Ian Gear avec adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, GB -SW1X7LX Londres

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 43 avenue J-F Kennedy, 3^{ème} étage.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 mars 2014. Relation: LAC/2014/13395. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014046693/375.

(140053351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)", a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116814, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX,

notary then residing in Mersch, on the 24th of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of the 19th of June 2006,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 24, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The Chairman appoints Sonia LARABA, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Sarah LOBO, Master of Commerce, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Acknowledgement of the redemption of one thousand four hundred sixty-two (1,462) Class A Shares in the Company for the amount of two hundred and sixty-seven thousand six hundred forty-eight /34 (EUR 267,648.34) pursuant to a decision taken by the board of directors of Orlando Italy Management S.A. on January 18, 2013 pursuant to the articles of association;

2. Acknowledgement of the redemption of three thousand nine hundred and fifty-three (3,953) Class A Shares in the Company for the amount of eight hundred forty-nine thousand one hundred and four /40 (EUR 849,104.40) pursuant to a decision taken by the board of directors of Orlando Italy Management S.A. on January 14, 2014 pursuant to the articles of association;

3. Subsequent amendment of article 5.3 of the Company's articles of association in order to reflect the changes set out under items 1 and 2 above;

4. Delegation of authority in order to amend the share register of the Company to reflect the above resolutions.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the present Meeting, has been duly convened by convening notices dated February 14, 2014 and is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

E) Closed, the attendance list let appear that out of the 777,247 Class A Shares, currently issued, 749,844 Class A Shares are present or duly represented and out of the 100,612 Class B Shares, currently issued, all 100,612 Class B Shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

After having noted, based on a balance sheet dated 31.12.2013, that the Company has sufficient funds available to do so, the Meeting resolves:

- to approve the redemption by the Company of one thousand four hundred sixty-two (1,462) Class A Shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each, for a price amounting to two hundred and sixty-seven thousand six hundred forty-eight /34 (EUR 267,648.34), divided as per the attached list, all together the "Redeemed Shares 1", redeemed for an aggregate amount of two hundred and sixty-seven thousand six hundred forty-eight /34 (EUR 267,648.34), pursuant to a decision taken by the board of directors of Orlando Italy Management S.A. on January 18, 2013 pursuant to the articles of association; and

- to approve the redemption by the Company of three thousand nine hundred and fifty-three (3,953) Class A Shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each, for a price amounting to eight hundred forty-nine thousand one hundred and four /40 (EUR 849,104.40), divided as per the attached list, all together the "Redeemed Shares 2", redeemed for an aggregate amount of eight hundred forty-nine thousand one hundred and four /40 (EUR 849,104.40), pursuant to a decision taken by the board of directors of Orlando Italy Management S.A. on January 14, 2014 pursuant to the articles of association.

Second resolution

The Meeting states that the share capital henceforth amounts to ONE MILLION EIGHTY-ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED THIRTY EUROS AND FIFTY-SIX CENTS (EUR 1,081,830.56), divided into SEVEN HUNDRED SEVENTY-

ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED THIRTY-TWO (771,832) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.

Third resolution

In order to reflect the above taken resolutions, the Meeting decides to amend, in article 5 of the bylaws, point 3, in order to give them the following wording:

“ **5.3.** The subscribed share capital (hereinafter, the “Subscribed Capital”) of the SICAR is set at ONE MILLION EIGHTY-ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED THIRTY EUROS AND FIFTY-SIX CENTS (EUR 1,081,830.56), divided into SEVEN HUNDRED SEVENTY-ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED THIRTY-TWO (771,832) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.”

Fourth resolution

The Meeting resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and with power and authority given to the Manager of the Company to (i) proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares in the share register of the Company, (ii) see on behalf of the Company to any formalities necessary and useful in connection with the implementation of the above resolutions (including but not limited to the redemption of the Redeemed Shares).

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’“Assemblée”) de “Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)”, une société d’investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116814, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’Assemblée est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La Présidente désigne Madame Sonia LARABA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme secrétaire.

L’Assemblée choisit Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

A) Que l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du rachat de mille quatre cent soixante-deux (1.462) actions de classe A de la Société pour la somme de deux cent soixante-sept mille six cent quarante-huit Euros et trente-quatre Cents (EUR 267.648,34) aux termes d'une décision adoptée par le conseil d'administration de la société Orlando Italy Management S.A. le 18 janvier 2013 conformément aux statuts;

2. Constatation du rachat de trois mille neuf cent cinquante-trois (3.953) actions de classe A de la Société pour la somme de huit cent quarante-neuf mille cent quatre Euros et quarante Cents (EUR 849.104,40) aux termes d'une décision adoptée par le conseil d'administration de la société Orlando Italy Management S.A. le 14 janvier 2014 conformément aux statuts;

3. Modification subséquente des articles 5.3 des statuts de la Société afin d'y porter les modifications énoncées dans les points 1 et 2 précités;

4. Délégation de pouvoir en vue de la modification du registre des actions de la Société en fonction des résolutions précitées.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une feuille de présence; cette feuille de présence est signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront jointes au présent acte à déposer à la même date auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

D) Que la présente Assemblée, a été régulièrement convoquée au moyen d'avis de convocation en date du 14 février 2014 et qu'elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

E) Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 777.247 Actions de Classe A, actuellement émises, 749,844 Actions de Classe A sont présentes ou dûment représentées et sur les 100.612 Actions de Classe B, actuellement émises, toutes les 100.612 Actions de Classe B sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, a alors adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir noté, à l'aide d'un état comptable du 31.12.2013, que la Société dispose des fonds nécessaires, l'Assemblée décide:

- d'approuver le rachat par la Société de mille quatre cent soixante-deux (1.462) Actions de Classe A avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-quatre Cents (EUR 1.24) chacune, pour un prix s'élevant à deux cent soixante-sept mille six cent quarante-huit Euros et trente-quatre Cents (EUR 267.648,34), réparti selon la liste jointe, l'ensemble des "actions rachetées 1" étant rachetées pour un montant total de deux cent soixante-sept mille six cent quarante-huit euros et trente-quatre cents (EUR 267.648,34);

- d'approuver le rachat par la Société de trois mille neuf cent cinquante-trois (3.953) Actions de Classe A avec une valeur nominale d'un Euro et vingt-quatre Cents (EUR 1.24) chacune, pour un prix s'élevant à huit cent quarante-neuf mille cent quatre Euros et quarante Cents (EUR 849.104,40), réparti selon la liste jointe, l'ensemble des "actions rachetées 2" étant rachetées pour un montant total de huit cent quarante-neuf mille cent quatre Euros et quarante Cents (EUR 849.104,40).

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que le capital social s'élève désormais à UN MILLION QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS ET CINQUANTE-SIX CENTS (EUR 1.081.830,56), divisé en SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX (771.832) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier, dans l'article 5 des statuts, point 3, afin de leur donner la teneur suivante:

" 5.3. Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la SICAR est fixé à UN MILLION QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS ET CINQUANTE-SIX CENTS (EUR 1.081.830,56), divisé en SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX (771.832) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, et accordent autorité et pouvoir au Gérant pour (i) procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des parts sociales de la Société, (ii) accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires et utiles concernant la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus (incluant mais pas limitativement le rachat de Actions Rachetées).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, S. LARABA, S. LOBO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. LAC/2014/13404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014046667/202.

(140053679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Pramid Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 185.683.

STATUTS

L'AN DEUX MIL QUATORZE. LE VINGT-CINQ MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«EURO ETHNIC FOODS», une société anonyme de droit luxembourgeois, domiciliée au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 134157,

ici représentée par Madame Jessy Bouché, employée privée, domiciliée au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2014, laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présentes aux fins d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme sous la dénomination «PRAMID HOLDING» qu'elle déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de «PRAMID HOLDING» (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou

seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21 ci-après.

Art. 4. Objet social.

4.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

4.6. D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à CENT VINGT MILLE euros (EUR 120.000) représenté par CENT VINGT MILLE (120.000) actions d'une valeur nominale de UN euro (EUR 1) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l' "Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 10 juin à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour précédent.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'administrateurs de différentes catégories, par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie, ou (iii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iv) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société,

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.».

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 11 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les CENT VINGT MILLE (120.000) actions d'une valeur nominale de UN euro (EUR 1) chacune ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions
«EURO ETHNIC FOODS», préqualifiée	<u>cent-vingt-mille (120.000)</u>
TOTAL:	cent-vingt-mille (120.000)

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Vérification

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante ci-dessus prénommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019:

Administrateurs A:

- Monsieur Leo BAHADOURIAN, né le 08/09/1966 à Lyon (FR), domicilié au 31, avenue De Budé, CH - 1202 Genève (Suisse);

- Monsieur Patrick BAHADOURIAN, né le 02/09/1968 à Tassin la Demi Lune (FR), domicilié au 33, Chemin du Pré-Langard, CH-1223 Cologny (Suisse).

Administrateurs B:

- Monsieur Michaël DANDOIS, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), domicilié au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg;

- Monsieur Antoine MEYNIAL, né le 6 février 1966 à Paris (F), demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Monsieur Patrick BAHADOURIAN est nommé Président du Conseil d'Administration.

2. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019:

«CHESTER & JONES S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 14, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 120602.

3. Le siège social de la société est établi au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mars 2014. Relation: RED/2014/700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014046732/280.

(140053273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Marani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.406.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth of March at 9.30 a.m.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KIPLER (PTC) INC., incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

represented by Mrs. Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy hereto annexed.

The appeared party is the single shareholder of "MARANI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 151406), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Edouard Delosch on 8 February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 660 of 29 March 2010. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Edouard Delosch on 19 February 2010 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 726 dated 7 April 2010.

The appearing single shareholder requires the notary to record the following:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

a) Decision to wind up the Company and to put the Company into liquidation.

b) Appointment of the company "KIPLER (PTC) INC.", as liquidator and determination of its powers.

II.- The proxy of the represented shareholder, signed «ne varietur» by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III.- The following resolutions have been taken:

First resolution

The single shareholder resolves to proceed with the dissolution of the Company "MARANI S.à r.l." and to decide the opening of the liquidation as of today.

Second resolution

The single shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company:

"KIPLER (PTC) INC.", BVI Company number 1003645, having its registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law on commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars à 9.30heures.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

KIPLER (PTC) INC., société de droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

représentée par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «MARANI S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 151406), constituée suivant acte notarié pardevant Maître Edouard Delosch en date du 8 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 660 du 29 mars 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié pardevant Maître Edouard Delosch en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 726 du 7 avril 2010.

Lequel associé unique a requis le notaire instrumentant de noter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation.
- b) Nomination de la société «KIPLER (PTC) INC» en tant que liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.

II.- La procuration de l'associé unique représenté, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

III.- Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé unique décide de procéder à la dissolution de la Société «MARANI S.à r.l.» et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé unique décide de nommer comme liquidateur de la Société:

«KIPLER (PTC) INC», inscrite au Registre des Sociétés BVI numéro 1003645, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. Relation: LAC/2014/13470. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014046615/104.

(140053640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

SECURINVEST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.519.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014046783/12.

(140053601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 232.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2014046795/12.

(140053719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.
